



2 rue de la Mairie
35250 Saint-Médard-Sur-Ille
Téléphone : 02.99.55.23.53
Courriel : mairie@saint-medard-sur-ille.fr

MAIRIE
de
Saint-Médard-sur-Ille

CONVOCATION
aux membres du
Conseil Municipal

Conseil municipal

Cher(e) collègue,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Conseil Municipal se réunira à la salle J.J FONTAINE le :

Mercredi 08 juillet 2020 à 20h00

Je vous prie de bien vouloir assister à cette séance.

Veillez agréer, cher(e) collègue, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

A St Médard s/Ille, le 03/07/2020

Le Maire,

Noël BOURNONVILLE

Ordre du jour

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU PRÉCÉDENT	3
2. PRIME EXCEPTIONNELLE COVID 19.....	3
3. TARIFS MUNICIPAUX.....	4
4. DEMANDES DE PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITE	5
5. TABLEAU DES EFFECTIFS : CREATION D'UN POSTE D'ATSEM PRINCIPAL 2EME CLASSE	6
6. ALEC : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE	6
7. SUBVENTION CLASSE DECOUVERTE.....	6
8. CONVENTION AIRE NATURELLE DE CAMPING	7
9. INFORMATIONS DIVERSES	7

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU PRÉCÉDENT

Présentation : Noël BOURNONVILLE

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le compte rendu du conseil municipal du 03 juin 2020.

Pièce jointe : Compte rendu

2. PRIME EXCEPTIONNELLE COVID 19

Présentation : Noël BOURNONVILLE

Conformément à l'article 88 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la fonction publique territoriale, à l'article 11 de la loi de finances rectificative 2020-473 du 25 avril 2020 et au décret n° 2020-570 du 14 mai 2020, le conseil municipal peut instituer une prime exceptionnelle COVID 19 de 1000 € maximum à certains agents.

Il est proposé au Conseil Municipal d'instaurer cette prime en raison des sujétions exceptionnelles durant cette période, au profit des agents mentionnés ci-dessous particulièrement mobilisés dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de covid-19 pour assurer la continuité des services publics.

Cette prime est instaurée selon les modalités suivantes :

- en raison de sujétions exceptionnelles, du surcroît significatif de travail en présentiel ou en télétravail éventuellement exercées par : agents techniques polyvalents, secrétaire général de mairie, agent état civil, agents des services scolaires et périscolaire.

Le montant de cette prime est plafonné à 1000.00€ et sera versée en une seule fois en 2020.

L'autorité territoriale fixera par arrêté :

- les bénéficiaires parmi ceux définis par l'article 2 du décret 2020-570, au regard des modalités d'attribution définies par l'assemblée.
- les modalités de versement (mois de paiement, ...)
- le montant alloué à chacun dans la limite du plafond fixé par l'assemblée.

Ce montant est individualisé et peut varier suivant l'implication, le temps consacré, l'importance de la mission, son exposition.

3. TARIFS MUNICIPAUX

Présentation : Karine GUIBAUDET

La Commission Scolaire et Périscolaire s'est réunie le 22 juin 2020 afin de travailler sur la tarification des services périscolaires à partir de la rentrée 2020-2021. Il en ressort une proposition d'augmentation des tarifs de 0.05 €

TARIFS des SERVICES					
					PROPOSITION COMMISSION
		2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Gouter	Tarif de référence	0,50 €	0,50 €	0,50 €	0,55€
	Augmentation votée	0	0	0,05 €	0,05€
	Nouveau tarif	0,50 €	0,50 €	0,55 €	0,60€
	% augmentation	0,00%	0,00%	10,00%	9,20%
Repas enfant	Tarif de référence	3,20 €	3,30 €	3,35 €	3,40€
	Augmentation votée	0,10 €	0,05 €	0,05 €	0,05€
	Nouveau tarif	3,30 €	3,35 €	3,40 €	3,45€
	% augmentation	3,13%	1,52%	1,49%	1,50%
Repas adulte	Tarif de référence	4,35 €	4,50 €	4,55 €	4,60€
	Augmentation votée	0,15 €	0,05 €	0,05 €	0,05€
	Nouveau tarif	4,50 €	4,55 €	4,60 €	4,65€
	% augmentation	3,45%	1,11%	1,10%	1,10%
Garderie	Tarif de référence	1,50 €	1,50 €	1,55 €	1,60 €
	Augmentation votée	0	0,05 €	0,05 €	0,05 €
	Nouveau tarif	1,50 €	1,55 €	1,60 €	1,65€
	% augmentation	0,00%	3,33%	3,23%	3,13%

La commission propose également d'appliquer une augmentation de 2% aux tarifs du centre de loisir. Aussi la tarification communale mise en place à partir de la rentrée 2020-2021 se présenterait ainsi :

PROPOSITION COMMISSION		Tarifs sans repas ni goûter)		Repas	Goûter	Tarifs avec repas et goûter		
		1/2 journée	Journée complète			1/2 journée	Journée complète	
2020-2021	QF							
Notre Commune	<= 995€	4,67 €	9,31 €	3,45	0,6	8,62 €	13,26 €	0,15€
	> 995€	5,71 €	11,42 €			9,66 €	15,37 €	0,20€
Autres communes	<= 995€	13,98 €	27,96 €			17,93 €	31,91 €	0,49€
	> 995€	15,06 €	30,11 €			19,01 €	34,06 €	0,59€

4. DEMANDES DE PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITE

Présentation : Noël BOURNONVILLE

L'OGEC Saint-Martin (école Saint-Martin de La Mézière) dans un courrier reçu en mairie le 04 juin 2020 fait part de la présence d'un enfant médardais scolarisé en grande section dans leur établissement. Au regard de cet accueil, l'OGEC demande une participation de la commune à hauteur de 1177€. Soit le coût moyen départemental pour un enfant de maternelle (le coût moyen d'un élève de court élémentaire est évalué à 375€).

Par ailleurs, la commune a également reçu de l'école Diwan de Guipel, une demande similaire. Cette demande s'appuie sur la scolarisation de deux enfants de la commune en classe de CP.

Il sera demandé au conseil municipal de délibérer sur ces demandes. Considérant que la commune de Saint-Médard-sur-Ille disposant de son école publique, aucune obligation ne la soumet au versement de ces forfaits scolaire.

5. TABLEAU DES EFFECTIFS : CREATION D'UN POSTE D'ATSEM PRINCIPAL 2EME CLASSE

Présentation : Noël BOURNONVILLE

Le tableau des effectifs constitue la liste des emplois ouverts budgétairement pourvus ou non, classés par filières, cadres d'emplois et grades et distingués par une durée hebdomadaire de travail déterminée en fonction des besoins du service.

Le tableau indique les postes permanents ou non-permanents autorisés par l'assemblée délibérante.

Dans le cadre du processus de recrutement en vue de remplacer un agent ayant fait valoir ses droits à la retraite, un nombre important de candidatures ont été reçues. Cependant le tableau des effectifs ne présente pas de poste d'ATSEM principal de 2^e classe et un certain nombre de candidat son titulaire de ce grade.

Aussi, afin de permettre le recrutement d'un agent disposant de ce grade il sera demandé au conseil municipal de délibérer sur la création d'un poste d'ATSEM principal de 2^e classe à 32/35^e.

6. ALEC : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE

Présentation : Noël BOURNONVILLE

La Commune de Saint-Médard-sur-Ille est adhérente à l'Agence Locale de l'Energie et du Climat du Pays de Rennes (ALEC). A ce titre elle peut être représentée à l'assemblée générale, afin de participer aux différents travaux de l'agence et de suivre le développement de ses missions.

Pièce-jointe : Document de présentation

7. SUBVENTION CLASSE DECOUVERTE

Présentation : Noël BOURNONVILLE

Dans le cadre de la demande de budget 2020 pour l'école, une somme de 2100€ a été définie au compte 65738 « Autres Organismes Publics ».

Au regard des dépenses effectuées par l'école, dans le cadre des sorties scolaires et justifiées par la fourniture de factures, il sera proposé de délibérer sur le versement d'une subvention de 1539.50€. Soit la couverture complète des coûts engagés par l'école.

Pièce-jointe : factures

8. CONVENTION AIRE NATURELLE DE CAMPING

Présentation : Noël BOURNONVILLE

La commune gère par convention avec la communauté de communes Val d'Ille-Aubigné l'aire naturelle de camping « Les Bords de l'Ille » (gestion des recettes, entretien des bâtiments). Dans un souci de bonne organisation des services de la communauté de communes Val d'Ille-Aubigné, la commune accepte de prendre en charge une partie des services liée à la gestion administrative et technique de l'aire naturelle de camping.

Le montant du remboursement est calculé chaque année en fonction du temps consacré par les agents communaux aux tâches identifiées dans la convention.

	2019	2020
Accueil des usagers	200.00 €	200.00 €
Entretien de l'aire (petits travaux)	75.00 €	75.00 €
Vérification électrique	35.00 €	35.00 €
Vérification extincteurs	15.00 €	15.00 €
TOTAL	325.00 €	325.00 €

9. INFORMATIONS DIVERSES